

*Date de dépôt: 28 novembre 2001*

*Messagerie*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la pétition « Sauvons le Clos Voltaire »**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 4 octobre 2001, sur proposition de la Commission des pétitions, votre Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition susvisée, par laquelle les auteurs *« demandent aux autorités compétentes de prendre les mesures de protection qui s'imposent pour préserver cette maison de la ruine et de la destruction »*.

Le Conseil d'Etat est en mesure de vous informer que les préoccupations des pétitionnaires ont été prises en considération et que les mesures de protection nécessaires ont été adoptées.

En effet, le 1<sup>er</sup> octobre 2001, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a adopté un arrêté approuvant l'inscription à l'inventaire des bâtiments en cause. Cette mesure sera publiée dans la Feuille d'Avis Officielle, à l'occasion de la publication régulière de l'inventaire prévue par la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

**AU NOM DU CONSEIL D'ETAT**

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Carlo Lamprecht